



## DES EFFETS DE MANCHE MAIS PAS UN SOU DE PLUS !

**La direction refuse d'attribuer un financement supplémentaire pour de nouvelles prestations relatives aux gardes d'enfants de 0 à 3 ans.**

**Elle compte siphonner les fonds des autres prestations auxquelles les cheminots peuvent prétendre.**

**La CGT dénonce cette tentative d'accapuration de l'argent des cheminots et revendique un financement spécifique supplémentaire pour la garde d'enfants.**

Alors que la direction s'étend dans les communications internes sur sa politique sociale (SNCF et moi) pour les cheminot·e·s, elle refuse de financer les prestations pour lesquelles elle s'était engagée.

Les difficultés de garde des enfants font partie des éléments qui déterminent les conditions de vie et de travail des cheminot·e·s. Elles sont souvent centrales et quotidiennes.

Par défaut de mesures ou de dispositions spécifiques, les cheminot·e·s sont parfois contraints à cesser temporairement ou partiellement leur activité professionnelle ou à jongler difficilement entre la parentalité et cette activité.

Ce sont trop souvent les femmes qui pâtissent de cette situation, ce qui renforce les inégalités entre les femmes et les hommes, notamment dans les déroulements de carrière et les salaires.

Pourtant, des solutions existent, mais elles ne peuvent se limiter à des annonces.

### DE L'ENFUMAGE POUR DISSIMULER LES RENONCEMENTS

En juin dernier, la Première ministre annonçait la création de 200 000 places de crèches d'ici à 2030 alors que la COG (Convention d'Objectifs et de Gestion) de la branche famille, principale financeuse, n'en prévoit que 30 000.

C'est loin d'être suffisant.

De la même manière, dans le GPU SNCF, alors qu'elle s'est engagée dans un accord d'entreprise contenant des dispositions en faveur de la parentalité, la direction tente d'accaparer l'argent des cheminots, les cotisations qui alimentent le FASS (Fonds d'Action Sanitaire et Sociale).

Elle vise à faire payer aux cheminots la garderie, les crèches et les berceaux en étendant l'IGAM (Indemnité de Garde à Assistante Maternelle) financée par le FASS.

Jusqu'ici, l'IGAM était versée à l'emploi d'une assistante maternelle agréée.

La prestation pour garde d'enfants projetée par la direction renvoie les cheminot·e·s vers des structures, des associations multi-services sans agrément, des dispositifs de type UBER avec des conditions de travail et de formation dégradées.

Pour la CGT, il ne suffit pas que la direction s'engage sur la forme en signant un accord en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes notamment sur le volet parentalité.

Elle doit mettre les moyens pour répondre aux besoins des cheminot·e·s en matière de garde d'enfants.

**AVEC LA CGT,  
GAGNONS DE NOUVEAUX DROITS !**

